



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°337 DU 26 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 1 cadavre retrouvé, 1 victime de VSBG, 2 torturées, 3 enlevées et 13 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 nouveau-né tué et 2 mineurs arrêtés arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents

du SNR, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la gouvernance ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES</i>	3
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	3
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	3
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	3
<i>I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	4
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	4
<i>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	4
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	4
<i>II. DE LA GOUVERNANCE</i>	5
<i>III. DES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>IV. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANAGESA	: Agence Nationale de Gestion du Stock
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
COCO	: Commissariat Communal
FENADEB	: Fédération Nationale des Associations engagées dans le Domaine de l'Enfance au Burundi
FOMI	: Fertilisant Organo-Minéraux
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
SNR	: Service National de Renseignement
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée en commune et province Gitega

En date du 30 septembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Bwoga, commune et province Gitega, Emmanuel Kwizera, cultivateur, a été fusillé par Fabrice Irankunda, policier du Commissariat provincial de police de Gitega. Selon des sources sur place, les faits se sont déroulés dans un bistrot où Fabrice et Népomuscène étaient en train de se disputer à propos d'une femme. Selon les mêmes sources, au moment de leurs disputes, Emmanuel

Kwizera est venu pour calmer la situation entre ces deux hommes et le policier a directement tiré à l'aide de son fusil sur Emmanuel qui a rendu son âme sur place. Selon les mêmes sources, le policier a été immédiatement arrêté et conduit au cachot du Commissariat Provincial de police à Gitega. Le procès de flagrante a eu lieu en date du 2 octobre 2022 au Tribunal de Grande Instance de Gitega et il a été condamné à une peine à perpétuité et une somme de 10 000 000 Fbu de dédommagement.

I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES

Un corps sans vie retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 octobre 2022 indique qu'en date du 23 septembre 2022, sur la colline Rubagabaga, zone Maramvya, commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un boisement de cette colline. Selon des sources sur place, des passants qui ont senti une mauvaise

odeur provenant de cet endroit, se sont approchés du lieu et ils ont trouvé le corps d'un nouveau-né en décomposition. Selon les mêmes sources, cet enfant avait été mis au monde par Euphrasie Ndayisenga, âgée de 35 ans, divorcée et l'avait jeté en date du 19 septembre 2022. Euphrasie Ndayisenga a été arrêtée et conduite au cachot de police de la commune Gatara après être conduite au Centre de Santé Kibaribari pour des examens médicaux

I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Trois orpailleurs tués en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 26 septembre 2022, sur la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, Gérard Nganji, Japhet Sinarinzi et Karikurubu, orpailleurs ont été tués suite aux éboulements de terre. Selon des sources sur place, ils ont été enterrés par leurs familles.

tembre 2022, sur la colline et zone Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Claude Ciza et Mpawe, orpailleurs, ont été tués suite aux éboulements de terre. Selon des sources sur place, des habitants de la localité ont tenté de les secourir mais en vain à cause de fortes pluies. Selon des sources sur place, ils ont été enterrés par leurs familles.

Deux orpailleurs tués en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 septembre 2022 indique qu'en date du 22 sep-

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une jeune fille violée en commune Matana, province Bururi

Dans la nuit du 26 septembre 2022, dans une maison utilisée pour faire le sauna à Mahwa, N.G., âgée de 16 ans, élève en 9ème année au Lycée communal Gishiha, commune Matana, province Bururi a été violée par Fabrice Maneno, Imbonerakure, commer-

çant au marché de Matana. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Matana pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, Fabrice Maneno a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de la police à Matana pour des raisons d'enquête.

I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Une personne torturée en commune Gihanga, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 septembre 2022 indique qu'en date du 23 septembre 2022, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Gilles Ndayishimiye, natif de la colline Kigwati II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a failli être tué dans la réserve naturelle de la Rukoko par Lionel Nshimirimana, chauffeur au SNR, un prénommé Moses et un surnommé Sniper, tous membres de la milice Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, Gilles Ndayishimiye a été arrêté et ligoté par ces gens qui l'ont par après conduit dans cette réserve naturelle de Rukoko pour le tuer et il a été secouru par l'intervention des habitants de cette colline. Gilles avait été accusé par ces derniers d'avoir volé un téléphone portable. En date du 29 septembre 2022, Kigeri, responsable des Imbonerakure, Laurent Ndayishimiye, responsable du parti CNDD-FDD et Olivier Nzitunga, chef du conseil collinaire du parti

CNDD-FDD sur cette colline ont arrêté Lionel Nshimirimana et l'ont conduit dans un lieu non précisé tandis que Moses a pris le large.

Un étudiant torturé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 septembre 2022 indique qu'en date du 25 septembre 2022, vers 23 heures, au campus Mutanga, zone Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Emile Mairo Nduwimana a été battu et blessé par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Emile a été appréhendé par un groupe de membres de la milice Imbonerakure dudit campus en patrouille. Selon les mêmes sources, malgré qu'il a exhibé ses documents à ces Imbonerakure pour son identification, il a été conduit au pavillon 9 quartier général de ces Imbonerakure où il a été battu et poignardé à la gorge. Il a été conduit dans sa chambre au Tropicana 2 avant que ses collègues l'amènent à l'Hôpital.

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Trois personnes enlevées en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 octobre 2022 indique qu'en date du 24 septembre 2022, de 21 heures à 22 heures, en commune et province Kayanza, Jibril Minani alias Syoti résidant au quartier Kigwati, mécanicien des motos et membre du parti CNDD-FDD, Evariste résidant au quartier Gati, sentinelle à la brigade anti-corruption à Kayanza et Jérémie résidant au quartier Mukoro, retraité ont été enlevés un à un, à leur domicile par des agents du SNR accompagnés par

Léonard Ngendakumana, responsable provincial du SNR, à bord d'un véhicule. Selon des sources sur place, dans l'après-midi, des membres de ce parti avaient participé à une marche manifestation pour remercier le président de la République pour les œuvres réalisées tandis que ces trois personnes n'avaient pas rejoint les autres et faisaient un débat autour des réalisations du président de la République, chez un certain Ndayisaba où ils prenaient du jus. Selon les mêmes sources, Syoti les a enregistrés et a envoyé un message audio dans le groupe WhatsApp appelé "*bene Samuragwa*" (descendants de l'héritier) des membres dudit parti.

I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux administratifs arrêtés en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 28 septembre 2022, sur la colline Nyenzi, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, Aaron Ndayizeye, âgé de 29 ans et Aurélie Kubwimana, âgée de 27 ans, tous membres du parti CNDD-FDD, respectivement représentant collinaire et chef de quartier, ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune sur l'ordre de l'administrateur, Claudine Murekerisoni. Selon des sources sur

place, ces deux administratifs se sont rendus chez Jeanne Hélène Ndereyimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 38 ans en vue d'une réconciliation entre celle-ci et un parent dont un enfant avait été battu par Hélène. Cependant, cette réconciliation n'avait pas eu lieu parce qu'Hélène avait fait semblant d'être malade. Selon les mêmes sources, comme elle a des relations avec l'administrateur, elle est allée porter plainte chez l'administrateur en lui disant qu'ils l'ont battue et l'administrateur a ordonné de les arrêter sans être interrogés.

Trois personnes arrêtées en commune et province Kayanza

En date du 28 septembre 2022, vers 8 heures, sur la colline Musave, centre-ville Kayanza, commune et province Kayanza, Sylvestre Nduwimana, âgé de 48 ans, représentant des commerçants en province Kayanza et Kajibwami, âgé de 64 ans et Eric Girukwishaka, âgé de 34 ans, tous commerçants, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police sis à la colline Kinga. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés après une fouille perquisition menée chez eux par certaines autorités de la province Kayanza dont le Gouverneur de la province Kayanza colonel Rémy Cishahayo, le procureur de la République, Isaac Niyingabira, le directeur du bureau en charge de la Protection de l'Environnement, Agriculture et Elevage, Adelin Niyonsaba, le commissaire de police à Kayanza et le chargé du Service National de Renseignement accompagnés du commissaire régional de police nord. Selon les mêmes sources, lors de cette fouille, ont été saisis chez Sylvestre Nduwimana, représentant des commerçants à Kayanza 1356 sacs de ciment, 187 sacs de fertilisants produits par la FOMI et 2320 litres de carburant de type mazout ; chez Eric Girukwishaka, 7 sacs de sucre tandis que chez Eugénie, 15 sacs de sucre et 110 sacs de fertilisants FOMI. Selon les mêmes sources, Eugénie n'a pas été arrêtée car elle a plaidé en expliquant que ces produits appartenaient au représentant des commerçants à Kayanza.

Deux enfants arrêtés en commune Bugendana, province Gitega

En date du 27 septembre 2022, sur la colline Mukoro, zone et commune Bugendana, province Gitega,

II. DE LA GOUVERNANCE

Saisi des médicaments en province Ngozi

En date du 27 septembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Rusuguti, zone, commune et province Ngozi, la Police du COCO Ngozi a arrêté deux personnes dont Jeannette Kamariza, âgée de 33 ans, à bord d'un véhicule de marque Toyota RAV4 immatriculé E 3754 A en provenance du Rwanda transportant des médicaments. Selon des sources sur place, la police a procédé à la fouille et perquisition de ces médicaments composés entre autres d'Acépar, d'Akinetone, d'Artemether, d'Augmentin 500mg, etc. Selon les mêmes sources, les propriétaires de ces médicaments qui étaient à bord de ce véhicule ont été aussi arrêtés et conduits au cachot du COCO Ngozi.

ga, Naboth Irankunda, âgé de 14 ans, et Trésor Kubwimana, âgé de 16 ans, ont été arrêtés et conduits au cachot de la Police Judiciaire de la commune Bugendana. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir volé du maïs appartenant au Projet ANAGESA. Ces enfants ont été auditionnés par l'OPJ Burikukiye en présence de leurs parents et du Représentant Communal de FENADEB et ils ont avoué les faits. Naboth a été relâché le même jour car il a moins de 15 ans pour répondre pénalement de ses actes. Selon les mêmes sources, ce vol a été commis après 10 jours que l'Ingénieur Communal (Responsable de ce Stock) venait de passer au cachot du Service National de Renseignement à Gitega pour les mêmes motifs.

Six personnes arrêtées en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 27 septembre 2022, Etienne Sahabo, maître Sandra Ndayizeye, Béatrice Baranyizigiye, Claver Manonko, Notaire Didace Rudaragi et Innocent Museremu, Responsable du Renseignement Intérieur au SNR ont été arrêtés et auditionnés par le Parquet de la République Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place excepté Museremu et Rudaragi relâchés vers midi, d'autres ont été entendus jusqu'à 21 heures. Etienne Sahabo et Maître Sandra Ndayizeye ont été conduits dans la nuit, au cachot de la zone Muha. Ces personnes ont rejoint Christophe Sahabo qui avait été arrêté quelques jours avant et toutes sont poursuivies dans l'affaire de *Kira Hospital*.

Un chef provincial des membres de la milice Imbonerakure arrêté pour corruption en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 27 septembre 2022, sur la colline Budahunga, commune Bwambarangwe, province Kirundo, Abraham Bucumi, chef provincial des Imbonerakure a été arrêté et conduit à la prison de Ngozi par des agents du SNR en provenance de Bujumbura Mairie en l'accusant d'avoir distribué une somme de 5 millions fbu qu'Abraham lui avait donné pour corrompre des membres du conseil communal. Cet argent a été distribué en pleine réunion dudit conseil dont l'objet était de limoger Kanyoni, Administrateur communal. Selon des sources sur place, ce dernier avait été accusé d'avoir vendu une pompe électrique octroyée aux coopératives des membres de la milice Imbonerakure de cette commune pour irriguer leurs champs. Selon les mêmes sources, lors de cette distribution de cet argent, un des participants,

a pris une vidéo qui a été envoyée à la présidence de la République pour se rendre compte de la réalité. En date du 30 septembre 2022, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, Martin Ninteretse a adressé une correspondance au Gouverneur de la province Kirundo pour le constat de vacance de poste d'Administrateur communal de Bwambarangwe et de faire organiser des élections pour remplacer l'autorité déchue.

Malversation des fonds publics en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 septembre 2022 indique qu'en date du 25 septembre 2022, au bureau de la Commune Nyanza-

lac, province Makamba, lors d'une réunion du Conseil Communal de Nyanza-lac, Marie Goreth Iran-kunda, Administratrice de cette a été accusée de malversations. Selon des sources sur place, lors de sa deuxième session de septembre 2020, ce conseil communal avait voté un budget pour l'achat d'une moto servant aux déplacements de recouvrement des taxes communales. Selon les mêmes sources, cette autorité a, au contraire fait louer sa propre moto au lieu d'exécuter la décision dudit conseil. Le carburant et toutes les charges liées aux réparations sont pris en charge par la commune en plus de 10 000 Fbu de location quotidienne et cela constitue un manque à gagner de plus de 7 millions Fbu pour seulement les frais de location de cette moto.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Un enfant battu en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 octobre 2022 indique qu'en date du 25 septembre 2022, sur la colline kirema, commune et province Kayanza, Parfait Iteriteka, âgé de 12 ans, a été battu à l'aide d'un gros bâton par son père, Cyprien Minani jusqu'à ce que son bras droit soit fracturé. Selon des sources sur place, le père avait donné des habits à son enfant pour les laver mais dès son retour, le soir, Cyprien a trouvé que ses habits n'étaient pas lavés d'où il l'a battu. Selon les mêmes sources, l'enfant a été conduit à l'hôpital de Kayanza par ses parents pour des soins médicaux.

Deux personnes blessées en commune Rutovu, province Bururi

En date du 1^{er} septembre 2022, le matin, sur la colline Munyinya, zone Muzenga, commune Rutovu,

province Bururi, Ruvunzo Jean Claude et Eddy Habimana, issus d'un même parent ont été blessés à la machette par Eloge Niyoyankunze, Kevin Bigabo et Igor. Selon des sources sur place, les victimes sont tombées dans une embuscade tendue non loin de leur domicile par ces hommes quand ils allaient superviser leurs employés qui préparaient le charbon de bois. Selon les mêmes sources, Eddy a été grièvement blessé au niveau de la tête et son téléphone Android ainsi qu'une somme de 500.000 Fbu ont été volés par le même groupe. Des conflits fonciers entre leurs familles ont été à l'origine de cet incident. Ces présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de police à Rutovu.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires et à la gouvernance dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.